

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance publique
Mercredi 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt janvier à 18 heures, se sont réunis, dans la salle d'activité de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le quatorze janvier, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRESENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN,

M. Sylvain GALY donne pouvoir à Mme Isabelle MANIETTE,

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
-	<p><u>Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2020.</u></p> <p>Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>	-
-	<p><u>Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales</u></p> <p>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision 2020-03 : Aménagement de l'ancien local pompiers en local associatif - lots 2, 4 et 5 - décision de déclaration sans suite pour cause d'infructuosité. • Décision 2020-04 : Aménagement de l'ancien local pompiers en local associatif - lots 1 et 3 - décision de déclaration sans suite. • Décision 2020-05 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise PIVETTA BATIMENT pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60). • Décision 2020-06 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°2 au marché de l'entreprise PIVETTA BTP pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60). • Décision 2020-07 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise BEAUVAISIS DECOR pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60). <p>Le Conseil municipal prend acte de ce rendu compte.</p>	-
2021-02	<p><u>Régularisation MOAT</u></p> <p>Depuis 2007, les agents de la commune adhèrent à un contrat d'assurance collective prévoyance garantissant le maintien de salaire. En 2013, la MOAT avait proposé un autre type de contrat ou la commune couvrait en partie la cotisation de l'agent en fonction des tranches d'âge. Malheureusement, la MOAT n'a jamais tenu compte de ce principe dans leur mode de calcul, il est donc proposé de régulariser la situation de certains agents.</p>	Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour
	<p><u>Prolongation Bail REB</u></p> <p>Cette délibération est ajournée.</p>	
2021-03	<p><u>Convention chantier REB</u></p> <p>Il est proposé sur ce point d'approuver la convention qui a pour objet de fixer entre la commune de Bury et l'association REB les modalités de mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion. Pour cette année, les travaux porteront sur les espaces verts et se dérouleront du 26 avril au 7 mai puis du 31 mai au 11 juin 2021.</p>	Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour
2021-04	<p><u>Convention annuelle Chenil</u></p> <p>La commune a l'obligation de conventionner avec une SPA pour prendre en charge les animaux errants. Il est donc proposé de conventionner avec l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise qui propose une nouvelle convention pour cinq années afin de prendre en charge les animaux errants.</p>	Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour

<p>2021-05</p>	<p><u>Mise à jour tableau des effectifs</u></p> <p>Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par Filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour</p>
<p>2021-06</p>	<p><u>Rapport CRC – Communauté de communes du Clermontois</u></p> <p>Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du Clermontois. Le Conseil prend acte à l'unanimité de ce rapport.</p>	
<p>2021-01</p>	<p><u>Décision modificative</u></p> <p>Il est proposé de prendre une décision modificative afin d'acter budgétairement le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs qui s'installent sur la commune.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour</p>
<p>2021-07</p>	<p><u>Achat de terrain</u></p> <p>Monsieur le Maire propose l'achat d'un terrain rue des Roses à Bury.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité des voix soit 23 voix pour</p>